



# Répartition héritage avec demi soeur

Par **patam**, le **10/07/2014** à **12:40**

Bonjour,

Mes parents sont mariés sous le régime de la communauté (régime de base) avec donation au dernier vivant.

Mon père a eu une fille d'un premier mariage.

Je n'ai pas d'autres frères et sœurs.

1. Comment sera partagé l'héritage au décès de mes parents ?
2. Ma mère a t'elle le droit de me faire une donation ?

Merci par avance des réponses que vous pourrez m'apporter.